



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Fixation du nombre d'adjoints au maire

DEL-2012-086

Numéro de la délibération : 2012/086

Nomenclature ACTES : Institutions et vie politique, fonctionnement des assemblées

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/07/2012

Date de convocation du conseil : 29/06/2012

Date d'affichage de la convocation : 29/06/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Pierre GIRALDON par M. Loïc BURBAN, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET par M. Henri LE DORZE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL.

Était absente excusée : Mme DONATO-LEHUÉDÉ Florence.

Fixation du nombre d'adjoints au maire

Rapport de Monsieur LE MAIRE

En application des articles L.2122-1 à L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans que ce nombre excède 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Il en résulte que le maximum pour la Ville de Pontivy est 9 adjoints au maire, ce qui est le cas actuellement.

Nous vous proposons :

- De maintenir à 9 le nombre d'adjoints au maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 juillet 2012

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**